L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 14 NOVEMBRE 1878. 52me Année

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 14 NOVEMBRE 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au coin des rues Commune et Alexandre—vaches, chevaux, mulets, charrettes, meubles, etc.

Changement de front de l'administration.

Le succès inespéré des républicains dans les Etats du Nord, vient de déterminer M. Hayes, paraît-il, à changer sa politique à l'égard du Sud. Ce succès a été dû d'une part à la division des démocrates sur la question du papier-monnaie, de l'autre aux immenses sommes d'argent dépensées dans les élections par les [illegible] de l'Est qui ont soutenu les républicains considérés par eux comme moins dangereux que les démocrates pour leurs intérêts.

L'agitation qu'on a tenté de produire au sujet [illegible] de la Floride et les poursuites contre M. Tilden à l'occasion de ses déclarations au fisc, n'ont eu que peu d'influence sur les électeurs. Quant à l'ancienne question sudiste, elle ne paraît avoir eu aucune portée sur les résultats de l'élection. L'argent a joué un rôle prépondérant comme toujours en Pennsylvanie et ailleurs et dans l'Ohio, les partisans des "greenbacks" en enlevant trente et quelques mille voix aux démocrates ont donné la victoire aux républicains.

Le fait que ces victoires diminuent considérablement la majorité démocratique dans la prochaine Chambre, a ranimé les espérances du parti républicain. Comment achever de relever son ascendant? Voilà la question que se sont posée M. Hayes et ses conseillers. Ils se sont dit qu'il faudrait peu de voix pour déplacer cette majorité et ils se sont demandé s'il ne serait pas possible de les gagner en sortant de la remise où ils l'avaient reléguée, la vieille tactique de Grant sur les outrages au Sud.

Nous croirions faire injure à l'intelligence de M. Hayes et de ses ministres, en supposant qu'ils ne s'attendaient pas aux résultats qu'ont donnés aux Sud les élections du 5 novembre. Ils devaient fort bien savoir que le parti républicain, désorganisé et démoralisé par la disparition des gouvernements de carpet-baggers soutenus par les baïonnettes fédérales, n'avait aucune chance de l'emporter contre les démocrates. L'unité du vote nègre avait été brisée déjà avant l'inauguration de la politique de Hayes et il était clair que la débandade devait continuer à se mettre dans les rangs des républicains.

Or, quand nous voyons M. Hayes et le cabinet prendre prétexte de quelques échauffourées toutes locales, provoquées par des émissaires radicaux, en Louisiane et dans la Caroline du Sud, pour ressusciter la vieille théorie des outrages et la politique anti-constitutionnelle d'intervention, dont Grant a tant abusé, nous sommes autorisé à douter de la sincérité de l'attitude prise par le président à son avènement, et à croire qu'il a voulu tout simplement tendre un piège au Sud pour créer à son parti un nouveau point de départ en vue d'une autre croisade au Nord.

Retirer l'appui que Grant avait accordé *per fas et nefas* aux *carpet-baggers*, c'était inévitablement abandonner le Sud aux démocrates qui y avaient, outre une majorité certaine, toute l'influence que donnent l'intelligence et la possession de la richesse. La surprise qu'affecte d'éprouver M. Hayes quand il apprend que les républicains n'ont pas emporté un seul district congressionnel dans le Sud, est tout simplement de l'hypocrisie.

Le parti républicain s'attendait à ce résultat et il n'attendait que l'annonce officielle du fait pour pousser un cri d'alarme, destiné à rallier les républicains dissidents. "Le Sud-Uni" tel est le mot d'ordre de la presse radicale, qui s'efforce de présenter aux populations du Nord comme un danger pour la république ce qui n'est en réalité qu'un échec de parti.

Qu'il y ait eu quelques fraudes de ci-delà dans les élections au Sud, nous ne le nierons pas. Quel est l'Etat de l'Union où il n'y en ait pas eu? Mais ce que nous affirmons, c'est qu'il y en a eu plus dans la ville de Philadelphie toute seule au profit des républicains qu'il n'y en a eu dans tous les Etats du Sud réunis au profit des démocrates.

Or, M. Hayes qui ne parle pas d'intervenir dans l'Iowa, où les républicains malgré leur majorité certaine, ont commis des fraudes et des irrégularités si monstrueuses qu'il est question d'annuler l'élection, est mal venu à justifier ses projets d'intervention au Sud par l'obligation où il déclare être de remplir impartialement son devoir.

On prête au Président le langage suivant qu'il aurait tenu dans une entrevue avec un rapporteur du *National Republican*:

La première élection importante tenue depuis que la nouvelle politique a été essayée, a prouvé que des élections loyales avec le suffrage libre pour chaque votant dans le Sud, sont une impossibilité sous l'empire des conditions actuellement existantes.

Un pareil langage est trop loin d'être autorisé par les faits pour ne pas indiquer de la part de celui qui le tient, un parti pris de condamner le Sud, et de chercher à raviver un antagonisme sectionnel, afin d'opposer un Nord républicain uni au Sud démocrate uni.

Jusqu'où M. Hayes est-il résolu à aller dans cette voie? C'est ce que nous ne savons pas encore. Sa nouvelle tactique ne vise que trop l'élection présidentielle de 1880, et il appartient à un parti qui ne recule devant rien quand il s'agit de la présidence, M. Hayes occupant le fauteuil n'en est qu'une preuve trop frappante.

Mais quels que soient les desseins de l'administration à notre égard, sa nouvelle attitude n'indique que trop à quel point ont été coupables vis-à-vis de leur propre parti, les démocrates, dont le zèle criminel [illegible] ennemis aux agents les prétextes qu'ils invoquent aujourd'hui, pour généraliser leurs accusations de fraude et d'intimidation.

[illegible] la fraude ni l'intimidation n'étaient nécessaires aux démocrates pour remporter une victoire éclatante en Louisiane et [illegible] Caroline du Sud. Il est regrettable que quelques politiciens [illegible] n'aient pas compris qu'il y allait de l'honneur et de l'intérêt du parti d'éviter toute accusation, tout soupçon de fraude et qu'il fallait que les élections tenues sous les gouvernements libres [illegible] de Nicholls et de Hampton, fussent pures de toute tache et de toute souillure. C'est le cas de dire:

Il n'est de pire ennemi qu'un dangereux ami.

ESCALE A BORDEAUX.—On verra par une notice insérée dans nos colonnes d'annonces que les steamers de la ligne Blythe Bros, entre Liverpool et la Nlle-Orléans, toucheront dorénavant à Bordeaux pour y prendre du fret quand ils [illegible] de Liverpool ici.

[illegible] VERMILLIONVILLE.—A partir d'aujourd'hui le chemin de fer du [illegible] pour Vermillionville [illegible] destination. Le steamer [illegible] de Morgan City, lundi, 18 au [illegible]

L'ABEILLE SUR LE CHEMIN DE FER NEW ORLEANS AND TEXAS.—Nous avons chargé M. J. F. Hall de fournir aux marchands de journaux, entre la Nlle-Orléans et Bayou Sara, c'est-à-dire sur la ligne du chemin de fer New Orleans and Texas, le nombre d'exemplaires de l'*Abeille* quotidienne qu'ils peuvent désirer. C'est donc à lui exclusivement que ces derniers devront s'adresser (Poste de la Nlle-Orléans, Box No 856), et ils trouveront cet avantage de pouvoir modifier chaque jour leurs commandes de façon à ne prendre que strictement le nombre d'exemplaires qu'il leur faut pour répondre à la demande.

L'ASILE DES ALIÉNÉS.

Le lamentable rapport présenté par un comité présidé du Dr Turpin, sur le sort misérable des aliénés enfermés dans l'asile de la ville, est encore présent à notre mémoire. C'était une peinture à la fois navrante et révoltante. Tout manquait aux malheureux privés de raison qui [illegible] assuré.

L'humanité prescrivait d'apporter un remède à un état de choses qui était une honte pour notre ville. L'administration municipale l'a compris ainsi et avant de céder la place à celle qui doit lui succéder, elle a voulu prendre une mesure qui aura certainement l'approbation de tous ceux qui ont lu le rapport du docteur Turpin. Elle a fait un contrat pour remettre aux Sœurs qui tiennent l'asile dit "Louisiana Retreat," la charge et l'entretien des aliénés.

Mais il était dit que même pour faire le bien, notre administration rencontrerait de l'opposition jusqu'au terme de son existence.

Une injonction a été prise pour s'opposer à l'exécution du contrat par M. John Bachr; nous en avons donné l'analyse hier. Ce M. Bachr vient d'être élu juge de paix du 6me district par le parti démocrate. Nous ignorons encore quel est le motif qui l'a poussé à prendre cette injonction.

Le *Democrat* fait remarquer que l'asile des fous de la ville dépend du département des waterworks et des bâtisses publiques dont M. Chevalley vient d'être élu administrateur, mais il ne dit pas que celui-ci soit pour rien dans l'injonction, et nous espérons qu'il y est étranger.

Le *Democrat* ajoute avec raison qu'il y a là une question d'humanité qui doit primer toute autre considération.

On a parlé devant le conseil d'une opposition faite par quelques parents des aliénés au transfert proposé, mais on n'a pas expliqué sur quels motifs se fondait cette opposition assez étrange quand il est évident que le transfert aura pour résultat une amélioration sensible dans la condition des aliénés.

Il n'y a pas là de question religieuse en jeu puisque les pauvres êtres dont il s'agit sont privés de raison. L'asile où on propose de les mettre sert déjà de maison de santé pour les aliénés que les familles y placent et cela sans distinction en raison de la religion.

La raison d'économie invoquée dans l'injonction de M. Bachr, est bien malheureuse, car si les aliénés ne coûtent que 33 cents à la ville au lieu de 40, il est démontré qu'à ce prix on les laisse mourir lentement de froid et de faim ce qui est un crime de lèse-humanité.

S'il y a des objections légales sérieuses à l'exécution du contrat, il faudra que la législature les lève; car un contrat de cette nature ne peut s'adjuger au plus bas enchérisseur. L'offre des Sœurs du "Louisiana Retreat" est une occasion exceptionnelle qui doit être acceptée, car il ne saurait y en avoir deux du même genre.

COMMERCE.

Il est question d'établir à la Nouvelle-Orléans une Bourse des Négociants qui sera appelée "Bourse des produits du Sud et de l'Ouest, en anglais "Southern and Western Produce Exchange," dont le but sera de hâter le développement du commerce de notre ville. Nous venons de lire à ce sujet une notice, qui ne peut manquer de fixer l'attention de tous nos hommes d'affaires, négociants, banquiers, assureurs, et par laquelle tous les marchands de provisions, grocerie, produits, liqueurs en gros ou en détail, propriétaires et agents de chemins de fer et de bateaux à vapeur et autres intéressés, sont invités à devenir membres de cette Bourse, afin de coopérer au mouvement dont il s'agit et d'en assurer le succès.

Cette notice porte les noms de trois de nos négociants les plus estimables, MM. F. Delbondo, A. J. Gomila et J. B. Camors, qui forment le comité, et l'institution aurait pour but de préserver et de disséminer des renseignements de commerce précieux; d'établir et de maintenir l'uniformité dans les usages commerciaux de cette ville; de corriger les abus et de favoriser les justes et équitables principes du trafic, et de régler, par le moyen de l'arbitrage, tous les malentendus et controverses qui pourront s'élever entre les commerçants; d'établir et maintenir un bureau de statistique de commerce du port de la Nouvelle-Orléans, et de publier à ce sujet un rapport complet à la fin de chaque année; d'établir et de maintenir un type juste et correct de qualité et de quantité pour la farine, le grain, le foin et les provisions, type aussi uniforme que possible, et de l'assimiler avec celui des autres ports de mer importants et concurrents comme New-York, Baltimore, Philadelphie et Boston, et aussi avec Chicago, St-Louis et autres grands marchés de l'Ouest.

Ce mouvement a été inauguré en vue de la grande augmentation que le commerce de la Nlle Orléans avec l'intérieur et l'étranger, soit pour les exportations, soit pour les importations, doit prendre cette année et les années suivantes, et qui deviendra permanente si nous voulons y aider de tous nos efforts. Nous joignons donc nos recommandations à celles du comité et nous engageons tous les intéressés à faire partie de cette Bourse qui peut ouvrir pour notre ville une ère de prospérité inconnue jusqu'ici.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Pionnier de l'Assomption*:

Le temps se maintient au beau et il est on ne peut plus propice aux planteurs qui continuent à rouler avec activité et beaucoup de succès. Il n'y en a pas [illegible] ceux qui obtiennent deux et même jusqu'à trois boucauts [illegible] par arpent.

Le bayou est toujours très bas et interdit à la navigation des chalands du plus faible tirant d'eau. Cette interruption de communications avec la Nouvelle-Orléans [illegible] est très préjudiciable à nos habitants qui ne peuvent rien expédier ni rien recevoir de ce marché.

Terrebonne, où l'épidémie a fait son apparition depuis quelques jours [illegible] donne une forte majorité au parti républicain. Il est probable que la population blanche n'aura pas pris une part bien active à l'élection.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy. J. Montgomery, 8 rue Carondelet.

Mort de M. J. Magne.

Nous avons la douloureuse mission d'annoncer la mort d'un homme de bien qui a laissé à la Nouvelle-Orléans, dans la presse et au barreau, les plus honorables souvenirs.

M. J. Magne, l'un des anciens propriétaires de l'ABEILLE, l'un des avocats les plus estimés et les plus estimables du barreau louisianais, est mort le 28 octobre dernier à Paris, où il s'était retiré avec sa famille. Il était âgé d'environ 75 ans.

M. Magne qui était natif du Périgord, France, et parent de l'ancien ministre des finances, avait embrassé d'abord la carrière du négoce et il avait été quelque temps commerçant à Santiago de Cuba. Mais il avait eu toujours le goût des lettres et de l'étude et lorsqu'il vint à la Nouvelle-Orléans, il y a plus de quarante ans, l'occasion s'offrit à lui d'utiliser ses aptitudes dans une carrière plus conforme à ses penchants.

Le 7 janvier 1839, il devint avec MM. Alexandre Bullitt et Bellen acquéreur de l'*Abeille* et il prit charge de la rédaction de la partie française du journal qu'il [illegible] talent. Il se fit remarquer par sa connaissance approfondie des sujets qu'il traitait, par son bon sens et par la clarté de son style.

En 1850, M. Magne céda sa part de l'*Abeille* à son beau-père M. Weisse qui était déjà devenu son associé, et il entra au barreau de la Nouvelle-Orléans, où il ne tarda pas à s'acquérir la réputation d'un juriste instruit, d'un conseiller sûr et d'une probité irréprochable.

Après seize années de labeurs assidus, ayant acquis une modeste fortune, M. Magne se retira à Paris, non pour y chercher le repos, mais pour y employer ses facultés intellectuelles à des travaux littéraires et politiques dans lesquels il apporta cette conscience, cet amour de la vérité et de la justice qui étaient le fonds de sa nature. Il devint l'un des collaborateurs les plus zélés de la *Revue Britannique*, publication aussi ancienne qu'estimée. Il y défendit souvent la cause du Sud dans ses appréciations sur la politique des Etats-Unis. Malgré la maladie qui l'avait affaibli, il n'en continua pas moins ses travaux et ses études presque jusqu'à son dernier jour.

Sa fin sera regrettée par tous ceux qui l'ont connu à la Nouvelle-Orléans et qui ont été à même, comme nous, d'apprécier "cette existence laborieuse, honnête, modeste à l'excès, probe jusqu'au scrupule, qui n'a jamais eu de défaillance dans le devoir et qui est digne de servir d'exemple à tous ceux qui ont la passion du bon, du bien et du juste."

Nous adressons à sa famille l'expression de nos sentiments bien profonds de sympathie et de condoléance.

DÉCISION IMPORTANTE POUR LES ENCANTEURS—D'après une décision récente de la Cour Suprême, les Etats n'auraient pas le droit de lever une taxe sur les encanteurs qui vendent les marchandises en colis tels qu'ils ont été importés, attendu que la clause de la Constitution qui réserve au gouvernement fédéral le pouvoir de régler le commerce avec l'étranger ou entre les Etats s'y oppose. Il est nécessaire d'avoir le texte de cette décision pour bien en comprendre le sens.

UN AUTRE APPEL—Le *Figaro* du 29 octobre, contient un appel de l'abbé Miguet, en faveur des orphelinats catholiques de la Nouvelle Orléans, pour lesquels il a été autorisé par le diocèse à faire des collectes en Europe.

TAMMANY.

Nous lisons dans le *Messager franco-américain*:

Le comité directeur de la ligue de Tammany s'est réuni jeudi soir pour délibérer sur les résultats de la dernière élection. M. Augustus Schell, le candidat malheureux à la mairie de New York, y figurait avec beaucoup de désinvolture et n'avait nullement l'air d'un vaincu. M. Kelly, le dictateur, semblait dire: *All right*, nous aurons notre revanche. M. Fernando Wood et M. Cox, membres du Congrès, apportaient à Tammany le contingent de leur haute expérience. Le Comité a adopté les résolutions proposées par M. Samuel Conover, et dans lesquelles nous remarquons les passages suivants:

"La démocratie de la ville de New-York, malgré la défaite qu'elle vient d'éprouver, montre avec orgueil les traces laissées par ses représentants dans les divers départements de l'administration municipale, en imprimant une direction habile, honnête et économique, aussi favorable aux intérêts du travail qu'à ceux du capital, et par laquelle ils se proposaient particulièrement d'alléger le grand fardeau de la dette de la ville.

"Les membres de cette société conservent un sentiment profond de confiance et de respect pour leur chef estimé, l'honorable John Kelly. Ce sentiment n'est ni ébranlé ni affaibli. Nous opposons le démenti le plus énergique aux assertions faites publiquement et suivant lesquelles il s'est servi du pouvoir dont il était revêtu comme chef de cette assemblée pour agir comme un dictateur ou comme un usurpateur. Au contraire, nous affirmons que la seule autorité qu'il ait exercée est celle d'un chef politique, choisi par nous-mêmes, telle qu'il y en a toujours eu et qu'il en existera nécessairement en tout temps dans les grands partis politiques, et sans laquelle ils ne pourraient avoir aucune influence. Cette autorité n'a jamais été exercée par lui dans un but égoïste et personnel. Nous donnons ici à M. Kelly l'assurance de notre ferme détermination de suivre son étendard dans l'avenir, comme nous l'avons suivi dans le passé."

M. Fernando Wood a prononcé une courte harangue pour anathématiser les déserteurs de Tammany Hall et pour se réjouir de rester en possession de toutes ses facultés intellectuelles et physiques, afin de pouvoir combattre vaillamment sous l'étendard de M. Kelly.

Enfin M. John Kelly a pris la parole au milieu des témoignages multipliés de la sympathie et du dévouement de ses coopérateurs. Dans une assez longue allocution il a dit quelques choses justes, dont il faut lui tenir compte. Ainsi il a fortement blâmé l'usage politique d'après lequel on porte sur les listes électorales tel ou tel candidat d'une nationalité étrangère, pour se concilier les électeurs de cette nationalité. On fait cela pour les Allemands, a-t-il dit; on le fait aussi pour les Irlandais, mais on ne le fait jamais pour les Italiens, les Français, les Russes ou les Bohémiens.

Il est clair en effet que les électeurs italiens, français, etc., ne sont pas assez nombreux pour qu'on éprouve le besoin de les courtiser. Mais on a-t-on été de choisir des candidats allemands ou irlandais, parce que c'est un moyen sûr d'attirer beaucoup de votes à une liste électorale. M. Kelly a terminé par des exhortations vigoureuses, et il a promis aux tammanistes [illegible] de remporter l'année prochaine, à New York, une victoire comme on n'en a jamais vu de pareille depuis que le parti démocrate existe.

LE COMITÉ FRANCO-AMÉRICAIN.—Nous lisons dans le *Figaro*: M. E. Brulatour, secrétaire général du Comité de Washington pour le traité franco-américain, vient d'adresser au président du National Board of Trade, qui se réunit à New-York, le 7 novembre prochain, un compte rendu des travaux de la conférence franco-américaine qui s'est tenue à Paris, les 7, 9 et 10 août.

M. Brulatour doit, sous peu, adresser au sénateur James B. Eustis, président du Comité de Washington, un rapport élaboré sur la situation générale des esprits en France au point de vue du traité. Ce rapport sera tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, et distribué en France et aux Etats-Unis.

Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais à bas prix chez Hy. J. Montgomery [illegible]

PROTESTATION DE L'ASSOCIATION DES CITOYENS CONTRE LES FRAUDES ÉLECTORALES.—Voici le texte de la protestation contre les fraudes commises dans l'élection du 5 novembre, qui a été présentée mardi au gouverneur par un comité de l'Association des Citoyens.

A Son Excellence le Gouverneur Francis T. Nicholls:

Les soussignés, membres d'un comité de l'Association conservatrice des citoyens ont été chargés d'appeler l'attention de Votre Excellence sur les faits relatifs à l'élection tenue récemment dans cette ville, et sur des actes de fraude accomplis et d'injustices commises dans cette élection, qui sont une honte pour cette ville et qui demandent l'intervention active de ses fonctionnaires judiciaires.

Les événements qui ont précédé et suivi cett élection sont devenus historiques et sont connus de tous, et ils ont justifié les soupçons préexistant de l'existence d'une coalition d'individus dans cette ville qui contrôlent le mécanisme de la politique locale et qui sont responsables de la violation des droits du peuple.

Le refus d'admettre l'Association des citoyens à se faire convenablement représenter a mis la conduite et la manipulation de l'élection entièrement dans les mains des politiciens qui contrôlent les élections [illegible]. Ainsi conduite l'élection ne pouvait être que ce que le résultat a indiqué—un travestissement de la loyauté et une moquerie de la justice.

Presque sans déguisement, et en dehors de toutes les formes légales, des injustices ont été commises et les fraudes les plus audacieuses ont été accomplies par les préposés aux élections à un grand nombre de polls ainsi qu'il est expliqué ci-dessous:

1. En éloignant des *polls* des citoyens qui avaient un droit légal au vote, et avaient été inscrits ainsi que la loi l'exige.
2. En permettant, sciemment, à des hommes de voter sous des noms d'emprunt et à l'aide de faux certificats d'enregistrement.
3. En recevant des bulletins donnés de par des papiers de personnes notoirement absentes de la ville.
4. En éloignant des lieux d'élection des citoyens qui réclamaient le droit que la loi leur garantit — celui d'assister au compte et à la compilation des bulletins donnés.
5. En substituant aux bulletins donnés d'autres bulletins.
6. En comptant pour des candidats des votes donnés à leurs adversaires.

Ces accusations reposent sur des affidavits faits, volontairement, par un grand nombre de citoyens et qui seront produits devant les tribunaux.

Le peuple est inquiet et mécontent. Il voit que la justice a été outragée et que des actes de fraude ont altéré la pureté de l'élection et violé la sainteté du scrutin.

Ces actes illégaux, qui sont tellement de nature à nuire à la première administration populaire que nous ayons eue après tant d'années de mauvais gouvernement, sont d'autant plus hideux que ceux qui s'en sont rendus coupables prétendent agir au nom du grand parti du peuple—le parti démocrate—qui n'a pas d'amis plus dévoués que les membres de la société que nous représentons.

Nous prions votre Excellence de faire du contenu de cette lettre l'objet de votre plus sérieuse attention; de charger ceux qui ont pour mission l'exécution des lois de l'Etat, d'avoir recours à toutes les mesures que fournissent les lois pour protéger la pureté du suffrage populaire, assurer à l'avenir la revendication des droits du peuple, et punir les coupables.

J. ALDIGÉ, C. G. JOHNSEN,
JACOB HASSINGER, F. LANGE,
J. G. PARHAM, W. FLOWER,
W. C. RAYMOND.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—C'est ce soir que le théâtre de l'Académie de Musique fera son ouverture, sous la direction de M. David Bidwell. Nous avons déjà parlé du grand Hermann qui doit commencer le premier à émerveiller le public de ce fameux théâtre, public qui n'est pas aussi facile qu'on pourrait bien se l'imaginer. Il lui faut des nouveautés et toujours des nouveautés. Nouveautés de genre, nouveautés de drame et nouveautés d'acteurs, surtout nouveautés d'actrices. M. Bidwell est passé maître en matière de novations et sa fertilité est inépuisable. Il nous donne ce soir Hermann, et ce grand escamoteur nous prépare des surprises extraordinaires et des tours de prestidigitateur comme on n'en a jamais vu. Après Hermann, nous aurons la troupe "Evangeline" qui eut tant de succès l'année dernière; ensuite la partie de surprise de Rice, y compris Miss Alice Harrison et Willie Edouin dans des pièces burlesques. Enfin l'Académie de Musique nous offrira, comme toujours des spectacles plus ravissants les uns que les autres. Le public peut y compter et dès ce soir, il en aura la certitude en voyant à l'œuvre les artistes qui accompagnent le grand Hermann.

BIENVILLE OIL WORKS CO.—On verra par une annonce insérée dans nos colonnes que le conseil de direction pour l'année courante de cette compagnie, se compose de MM. J. Aldigé, Paul Aldigé, A. Descommes, Jos. Bayle, L. C. Lebreton et F. J. Gasquet, et qu'à une réunion du conseil M. J. Aldigé a été élu président et M. A. Benjamin secrétaire.

FÊTE EN L'HONNEUR DE M. McCORMICK.—Paris, 9 novembre.—Mercredi a eu lieu à l'hôtel Windsor la fête donnée à M. McCormick, commissaire-général des Etats-Unis à l'Exposition de Paris, par les exposants américains. Cette fête a été très brillante. Les exposants ont félicité M. McCormick, de l'heureux résultat de ses efforts et de l'impartialité dont il ne s'est jamais départi. M. J. C. Woods a lu une adresse de félicitations et a présenté au commissaire McCormick deux magnifiques objets d'art en bronze, offerts par les exposants américains et ayant une valeur de 5,000 francs.

M. McCormick a chaleureusement remercié les exposants de la façon dont ils ont apprécié ses efforts. Les principaux résidents américains de Paris offriront au commissaire des Etats-Unis un dîner, le 26 de ce mois, à l'hôtel Continental.

VOL DE 210,000 FRANCS.

Lille, 22 octobre.—Un vol considérable, dénotant de la part de ses auteurs une audace et une habileté incroyables, a été commis hier dans l'après-midi à la succursale de la Banque de France, à Lille.

Voici les renseignements donnés par l'*Echo du Nord*:

Vers une heure, c'est-à-dire au moment où le public est rare dans les bureaux, un individu d'une mise convenable frappait violemment à une des fenêtres de l'appartement où se trouve la caisse. Je veux, disait-il en gesticulant, parler à un employé de la Banque. M. X..., caissier, se retourna pour s'entretenir avec l'importun visiteur. La conversation dura une minute à peine. Après quoi, M. X.... vint reprendre sa place à son bureau.

Vers deux heures, le caissier, ayant à faire un paiement, voulut prendre une liasse de billets de banque (210,000 fr.) qu'il avait déposée le matin dans un casier placé à un mètre du guichet. Mais grande fut sa surprise, lorsqu'il s'aperçut que la somme en question avait disparu.

On suppose que, profitant du court instant où l'attention du caissier était détournée par les faits et gestes de l'individu qui a frappé à la fenêtre, un autre malfaiteur, dissimulé derrière le guichet, aura eu le temps d'allonger le bras et de s'emparer de la liasse de billets de banque qui se trouvait dans le casier.

Cette supposition semble d'ailleurs confirmée par les dépositions des personnes entendues. La fille du concierge de la Banque a, en effet, déclaré avoir vu, vers une heure, se diriger vers la porte de sortie, trois individus paraissant préoccupés et qui, une fois dans la rue Royale, se sont mis à courir au point de se heurter. Un garçon de recette a également déposé qu'il avait aperçu dans la cour, à la même heure, trois hommes dont la mine lui a paru suspecte. Le signalement de l'un d'eux répondait assez exactement à celui de l'individu qui a frappé à la fenêtre du bureau du caissier.

De ces deux dépositions, il semble ressortir clairement que les malfaiteurs étaient au nombre de trois, l'un chargé de détourner l'attention du caissier, le second devant demeurer en vedette et le troisième ayant mission de faire le coup.

La police, prévenue seulement six heures après le vol, s'est livrée à de minutieuses recherches; elle a visité tous les établissements dans lesquels elle suppose que les voleurs s'étaient réfugiés. Mais jusqu'à présent elle n'a pas rien découvert.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 14 novembre.—Temps chaud, partiellement couvert avec des averses partielles, vents du Sud et pression barométrique plus basse.

Température, 13 Novembre 1878. Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin	49	9
Midi	66	19
3 P. M.	70	21
6 P. M.	62	16

Décès inscrits, dans les dernières vingt-quatre heures, sur les livres du bureau de santé:

Anatole Millet, 54 ans, consomption.
Charles Leatherby, 29 ans, consomption.
Edward H. Ashbey, 13 ans, péritonite.
Oseo Lee Garlton, 16 ans, consomption.
Paul Louaget, 1 mois, débilité générale.
Daniel Hoyd, 26 ans, tétanos.
Alexander Bech, 21 jours, entérite.
Wm. Chas. Daliam, 4 ans, diarrhée chronique.

Incendie.—Le feu s'est déclaré, hier matin, dans la cuisine d'une maison cottage située au coin des rues Conti et Tonti, et habitée par Mme Weinacker. Les pompiers se sont promptement transportés sur les lieux et n'ont pas tardé à se rendre maître des flammes.

La perte est d'environ trois cents piastres. La maison appartient à M. Brunet.

L'alarme étant partie de la boîte No 152 du Bienville Oil Works, le bruit a d'abord couru que l'incendie avait éclaté dans la fabrique d'huile, et ceux qui le croyaient montraient une épaisse fumée noire qui s'élevait dans la même direction, mais cette fumée sortait de la cheminée de la presse à coton de Wood.

Mort subite.—Hier matin, à huit heures, un Mr White (son prénom ne figure pas sur les registres de la police) est mort, subitement, à sa résidence, coin des rues Terpsichore et Rampart.

Le coroner a pratiqué la levée du corps. Le verdict du jury d'enquête attribue le décès à une affection du cœur.

Mr White avait quarante-quatre ans.

Paragraphes.—La société des citoyens est prête à établir les fraudes électorales dès que les fonctionnaires chargés de l'exécution des lois de l'Etat seront à leurs postes.

—Le juge Woods ne croit pas qu'il soit nécessaire d'ouvrir la cour de circuit avant le premier lundi du mois prochain.

—Il règne une grande animation au département du revenu intérieur.

—Les commissaires ont reçu l'ordre de tirer, de la roue, avant le 15 du courant, pour la cour criminelle supérieure, les noms de cinq cents citoyens parmi lesquels seront choisis ceux qui rempliront les devoirs de petits jurés, en décembre.

—L'institut des Saints Anges, situé au coin des rues Remparts et Congrès, troisième district, et que dirigent les Sœurs Marianites de la Sainte Croix, est ouvert.

—M. Wharton, marshal des Etats-Unis, a recouvré la santé.

—Le *Democrat* d'hier matin est le seul journal qui ait publié de longs détails sur l'assassinat de John Riley, travailleur de la Levée—commis dimanche, à minuit, au café No 5 de la rue du Canal, par James Gerry, autre travailleur.

—Les *politiciens* ne comprennent absolument rien au nouvel état de choses.

—Les capitaines de navires, les courtiers, les commis chargés des entrées, consulteraient leurs intérêts, s'éviteraient du désagrément et des retards en se munissant, avant de se présenter à la douane, de la patente et du certificat de port, du certificat de jaugeage international, du dernier certificat de paiement du droit de tonnage.

—On regrette vivement, au point de vue des relations amicales, que nos négociants aient été forcés de s'adresser au gouverneur du Texas, par l'intermédiaire du gouverneur Nicholls, pour tâcher d'obtenir, à Galveston, la levée de la quarantaine établie par Galveston au grand préjudice du commerce de la Nlle-Orléans. Les villes de l'intérieur ont fait disparaître tous les obstacles à la reprise des communications, mais le littoral nous est encore interdit. Les journaux du Texas jugent la conduite de Galveston avec une sévérité qu'on voudrait croire imméritée, mais il faut admettre que les apparences donnent lieu à des suppositions peu flatteuses.

—On ignore l'opinion du gouvernement Nicholls sur le document dans lequel la société des citoyens se dit munie de preuves relativement aux votes illégaux.

—Six ou sept Sœurs de la Merci, qui ont prodigué des soins à nos malades, sont parties, hier soir, pour Pensacola, d'où elles étaient venues. Nos remerciements et nos vœux les accompagnent.

—Louis Dutro est accusé d'avoir reçu des objets volés.

—Il y a toujours des trous dans le quai du pied de la rue Conti.

—La succession de Ferdinand Reusche, celles de Wm. C. Crane et de Gerhardt Strassenburg—sont ouvertes à la deuxième cour de district.

—Un voleur, qui essayait de s'introduire, hier matin, vers quatre heures, dans la maison No 49 de la rue du nouveau Bassin, a eu peur et s'est enfui.

—M. Louis Lemèthe accuse deux jeunes garçons—Jacob Kane et Reuben Davis—de vol de revolvers et de couteaux.

—Il n'a pas été annoncé de décès ni de nouveaux cas de fièvre jaune, au bureau de santé, dans les vingt-quatre heures expirées hier, à midi.

—Les officiers Woodworth et Clew ont arrêté, hier matin, un nommé Duffy, qui est soupçonné d'avoir trempé dans le meurtre de John Riley, dont il est question plus haut. Il est en prison avec James Gerry, qui a commis l'assassinat.

—C'est aux autorités municipales que les commissaires d'élection désignés par M. Landry devront s'adresser pour toucher leurs salaires.

—Le Dr Chastant, que la société Howard avait envoyé soigner les habitants atteints du fléau dans la paroisse St-Jean-Baptiste, est de retour parmi nous.

—Les travaux de maçonnerie seront bientôt achevés dans la salle destinée aux cours des Etats-Unis à la douane.

—Les ruisseaux de la rue Carondelet, de Joséphine à Philippe; ceux de la rue Jackson, de Prytanée à Carondelet; ceux de la rue Carondelet, de Joséphine à Première; ceux de la rue Joséphine, de Carondelet à St Charles; ceux de la rue St Charles, de Félicité à Première—attirent l'attention par leur malpropreté.

—Les médecins continuent à déclarer au bureau de santé les cas de fièvre jaune qu'ils ont vus.

Ventes inscrites aux bureaux du Notaire des aliénations:

Vente du shérif (B. Tiblier) à J. I. Ransell, un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Johnson et Prieur et le chemin du Bayou, faisant face au chemin du Bayou; aussi, un lot de terre, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Chartres et Vieille-Levée, faisant face à la rue Conti $700

LE FORT DE FROUARD.—Nous lisons dans la *République française*:

Il paraît qu'à la suite d'une adjudication publique, la construction du fort de Frouard avait été accordée à un étranger. L'émotion avait été grande à cette nouvelle dans les départements voisins de la frontière allemande.

Ce fort aura, en effet, une importance stratégique de premier ordre, car il commandera la vallée de la Moselle, le canal et les deux chemins de fer qui passent sous le canon de l'ouvrage à élever en cet endroit.

On s'était donc demandé avec inquiétude si le nouvel adjudicataire offrait toutes les garanties de discrétion absolument nécessaires dans une aussi grave affaire. Sans doute, pour être adjudicataires de travaux exécutés au compte de l'Etat, il n'est pas indispensable d'avoir la qualité de Français; mais il faut, dans ce cas, une autorisation spéciale du ministère compétent. Nous sommes heureux d'apprendre que le ministre de la guerre n'a pas ratifié l'adjudication, donnant ainsi pleine satisfaction à l'opinion publique justement alarmée.

—De tous les témoignages de sympathie et d'affection qui ont été adressés à la famille royale d'Espagne, à l'occasion de l'attentat de Moncasi, le plus touchant, et pour bien des gens, le plus inattendu, est la lettre que Don Carlos vient d'envoyer à la reine Isabelle et que publie l'*Univers*:

Ma chère tante Isabelle,

Bien que Marguerite t'ait écrit hier, je veux le faire moi-même, pour te féliciter de ce que le bon Dieu a délivré ton fils Alphonse de la mort, que la Révolution méditait de lui donner. Cela prouve que la démagogie, en haine du principe monarchique, ne s'arrête devant aucun moyen, dans le but qu'elle poursuit d'anéantir aussi bien les princes qui la combattent de front, que ceux qu'elle-même a mis sur le trône, et qui sont obligés, peut-être malgré eux, d'être ses esclaves.

Je comprends ton anxiété de mère dans ces moments, et je voudrais que mes paroles apportassent quelque consolation à ton cœur.

Tu sais combien t'aime ton affectionné neveu.

CARLOS.

Nous trouvons dans le même journal la curieuse information suivante qu'on lui adresse de Vienne:

Le duc de Nemours va se marier. Il épouse une princesse polonaise, Mlle Hélène Sanguszko, personne âgée de quarante-deux ans, mais qui a conservé un grand air de jeunesse et qui est remarquablement belle.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que dans les circonstances présentes ce mariage a presque l'importance d'un événement.

Bulletin météorologique.

Mercredi, 13 nov., 3 h. 43 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Ga.	66	Memphis, Tenn.	65
Corsicana, Tex.	64	Mobile, Ala.	64
Cairo, Ill.	[illegible]	Montgomery, Ala.	67
Cincinnati, O.	54	Nashville, Tenn.	65
Davenport, Iowa	47	New Orleans, La.	65
Dubuque, Iowa	46	Omaha, Neb.	40
Galveston, Texas	[illegible]	Pittsburgh, Pa.	44
[illegible]	[illegible]	Savannah, Ga.	68
Keokuk, Iowa	[illegible]	Shreveport, La.	68
Key West, Fla.	76	St Louis, Mo.	54
La Crosse, Wis.	44	St Paul, Minn.	46
Leavenworth, Kas.	[illegible]	Vicksburg, Miss.	67
Louisville, Ky.	57	Yankton, D. T.	46

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	4.08	Nashville, Tenn	1.06
Cairo, Ill.	8.11	New Orleans*	12.11
Cincinnati, O.	9.10	Omaha, Neb.	5.06
Davenport, I.	[illegible]	Pittsburgh, Pa.	4.10
Keokuk, Iowa	4.06	Shreveport, La.	[illegible]
La Crosse, Wis.	[illegible]	St Louis, Mo.	[illegible]
Leavenworth, K.	5.08	St Paul, Minn	1.06
Louisville, Ky.	5.10	Vicksburg, Miss	
Memphis, Tenn	5.04	Yankton	5.03

*Au-dessous des niveaux les plus hautes eaux de 1874
†Au-dessous du "Bench mark."

W. U. SIMONS
Sergeant Signal Service, U. S. A.

—1—

Un fait démontré.—Une grande proportion du peuple américain meurt [illegible] de la dyspepsie [illegible]. Vous pouvez acheter une bouteille pour essayer et elle ne vous coûtera que 10 cents. Trois doses suffiront pour soulager dans les plus mauvais cas. A vendre chez tous les droguistes [illegible]

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du Sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Ce sirop dégage l'estomac des acides, soulage des coliques, règle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Décédée, hier, à 3 heures et demie de l'après-midi, à l'âge de 61 ans, Mme veuve J. B. TROXLER, née Adèle Boisson. Le convoi partira de sa dernière résidence 67 rue Kerlerec, entre Claude et Remparts, ce matin, à 6 heures, et le corps sera transporté à St. Jean-Baptiste par le steamer Henry Tête partant à 10 heures du matin.

De la part de ses enfants et des familles Troxler et Boisson.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré JEUDI, 14 novembre, à 6 heures du matin, à la Cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de feue Dame JOSEPH LEBLANC. Les amis et connaissances sont priés d'assister à la cérémonie religieuse.

10nov—4f

NOTICE—Aux importateurs et consignataires français.—Les steamers de la ligne BLYTHE BROS., touchent maintenant à Bordeaux pour y prendre du fret dans leur trajet de Liverpool à ce port.

A. K. MILLER & CO., Agents.
rue Carondelet No 30.

14 nov—3f

NOTICE.—A partir d'aujourd'hui tout fret pour Vermillionville sera reçu par la compagnie des steamships et du chemin de fer de la Louisiane et du Texas de Morgan. Le bateau à vapeur Mattie partira de Morgan City LUNDI, 18 du courant.

CHAS. A. WHITNEY & CO.,
Directeurs.

14 nov—1f

Bureau des Bienville Oil Works Co.—Nouvelle-Orléans 13 Novembre 1878.—A une élection tenue à ce bureau le 14 octobre, le conseil de direction qui suit a été élu pour servir l'année qui suit:

J. ALDIGÉ,
P. ALDIGÉ,
A. DESCOMMES,
JOS. BAYLE,
L. C. LE BRETON,
F. J. GASQUET.

Et à une réunion du dit conseil, M. J. Aldigé a été élu président et M. A. Benjamin secrétaire.

A. BENJAMIN,
Secrétaire.

14 nov—3f

HONDURAS.

Le rapide steamer en fer de première classe

E. B. WARD, JR.

Capitaine S. PIZZATI.

Pour Belize, Honduras, touchant à Amoa, Port Cortez, Truxillo, Ruatan et Utilla, partira positivement pour les ports ci-dessus le 20 novembre 1878, à 8 heures du soir, du quai devant la place Jackson.

Pour fret et passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à

S. OTERI & BRO.
23 et 25 rue Front et 24 et 26 rue Fulton, entre les rues Gravier et Poydras.

N.B.—Le WARD fera son service en connexion avec la ligne régulière de goëlettes sur la même ligne.

14nov—

Demande de Maison.

Une famille désire louer à un prix modéré, pour six mois, dans le Second District, une maison garnie, avec trois chambres à coucher, une salle à manger et un salon.

Répondre par lettre, P. O. Box, No [illegible]
14 nov—7f

Les Manteaux bordés de cordes,

PATENTE DONAHOE,

Sont reconnus comme les plus propres, les mieux faits, les moins chers et durant le plus.

GRAND assortiment toujours prêt à être livré. Aussi, toiles à matelas confectionnées avec bordures en cordes de toutes grandeurs et qualités, à bas prix.

Le public est invité à venir examiner ces articles qu'il me fera un plaisir de lui exhiber, soit que l'on désire ou non acheter.

Réparation de toute espèce de matelas.

Fabrique et salle de vente, 44 rue de Chartres, succursale, No 6 Ste-Anne.

J. J. DONAHOE,
Propriétaire du brevet.

13 nov—1m—D Mar J

GEORGE WAGNER,

A l'enseigne de la "BOTTE ROUGE,"

Angle des rues Ursulines et Dauphine.

BOTTES, SOULIERS, ET BOTTINES

A bon marché!

13 oct—3m—[illegible]

GRAND DÉBALLAGE

d'Habillements d'hiver.

—CHEZ—

GODCHAUX,

81 & 83 Rue Canal, N. O.

Grand assortiment d'Habillements confectionnés aux dernières modes, Articles de toilette, Chapeaux pour

HOMMES,
JEUNES GENS
&
ENFANTS,

qui seront vendus à des prix tellement réduits qu'ils défient la concurrence.

Venez et Examinez.

LÉON GODCHAUX,
81 & 83 rue du Canal,
NOUVELLE-ORLÉANS.

27 oct—1m—DMJ

Salle de la Société des Garçons Restaurateurs.—A une assemblée extraordinaire tenue ce 11 novembre 1878, le préambule et les résolutions qui suivent ont été adoptés à l'unanimité:

Attendu que les membres de cette Société d'assistance reconnaissent avec grande satisfaction les soins dévoués et incessants donnés par leur dévoué médecin le docteur F. DE ROALDÈS,

Aux membres et à leurs familles pendant l'épidémie présente.

Ont résolu comme témoignage de leur parfaite reconnaissance pour leur dévoué médecin, que les remerciements les plus sincères soient offerts au docteur F. de Roaldès de la part de la société.

Ont résolu que les dits préambule et résolutions soient publiés dans l'Abeille de la Nlle-Orléans.

Par ordre du Président,
P. ROQUES.

Ed. DOMMOCA, Secrétaire.

13nov—13.16,17

Avis au Commerce.

PAR ordre du comité des assureurs maritimes du Hâvre, le soussigné donne avis au commerce, que tout navire devant charger des marchandises assurées au Hâvre doit être visité avant de prendre charge par l'inspecteur du dit comité, capitaine E. Leprée, et que les navires chargeant des grains assurés au Hâvre doivent être arrimés suivant les usages du port, comme l'exigent les inspecteurs du Board of Underwriters de cette ville.

Les polices d'assurances sur marchandises chargées sur un navire, qui n'auraient pas obtenu le certificat du capitaine E. Leprée, seraient frappées de nullité.

Les visites sont gratuites et les applications seront reçues aux bureau du soussigné jusqu'à nouvel avis.

H. M. HOFFMANN, Agent.
76 Rue Baronne.

13 nov—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Dans l'affaire du Bureau des Commissaires du Second District de Desséchement demandant l'homologation du rôl d'assessement, etc., etc. No 25,948.

Troisième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.

ATTENDU qu'une pétition a été enregistrée ici par le Bureau des administrateurs de la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] ... le 11 et signé le 16 novembre 1878.

Maintenant toutes les personnes que cela peut concerner et toutes les personnes possédant des biens affectés par ce jugement, sont citées par la présente à comparaître et dire la cause, si elle en ont, dans les trente jours à partir de la première publication de la présente, pour laquelle le dit assessement et homologation ne seront pas rendu effectif.

Nlle-Orléans, 9 novembre 1878.
F. A. MONROE, Juge.

BENJAMIN ARMBRUSTER,
Greffier.

10 nov—1m. J et D

New Orleans and Mobile Rail Road.

Nlle-Orléans, 11 novembre 1878.

AVIS.

LE train d'agrément pour les villes de bains partant à 3:30 de l'après-midi et arrivant à 8:10 le matin, continuera son service régulier jusqu'au 1er JANVIER 1879.

D. B. ROBINSON,
Surintendant.

12 nov—3f

Collége Jefferson, St. Jacques.

Sous la direction des Pères Maristes.

LA rentrée des classes aura lieu le 27 novembre. Les élèves de la ville et des environs partiront à bord du "Cames", le 27 courant à 5 heures P. M.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux Pères Maristes d'Alger ou à

C. E. DUBREUIL, agent.
No 43 rue Peters.
J. B. BIGOT, Président.

12 nov—16f

LE Dr A. CAPDEVIELLE,

DE retour à la Nlle-Orléans, annonce à ses amis et à ses clients qu'il reprend immédiatement l'exercice de sa profession. Résidence: No 114 rue Bourbon. Heures de consultation: de 2 à 4 heures de l'après-midi.

13 nov—15f

LOTERIE DE LA HAVANE.

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

Le 24 décembre 1878!!!

18,000 billets seulement!!!

1 Lot de $500,000
1 .. [illegible]
1 .. [illegible]
1 .. [illegible]
10 .. [illegible] chaque,
12 .. [illegible]
496 .. [illegible]

Pour prix des billets s'adresser à
J. R. DE ROSINCAN,
47 rue de Chartres,
(Au premier).

10nov—1m—D Mar J

LUNCH CHAUD.

LE soussigné, propriétaire du café GOOD WILL HOUSE, au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il servira tous les jours, de 9 heures et demie du matin à 2 heures, de l'après-midi,

UN LUNCH CHAUD

comprenant des mets variés. Les vins et liqueurs sont de choix.

13 nov—6f CHARLES ELCHINGER.

On demande

UN driver ayant déjà une clientelle pour sirops et liqueurs, ou lui fournira, voiture et cheval.

Inutile, de se présenter sans de bonnes références, s'adresser à

VICTOR PRIVAT,
21 rue Bienville.

De bonnes conditions seront faites à une personne intelligente.

13 Nov.—3f

AU PUBLIC.

BUREAU DE SANTÉ,
Maison d'Etat, 6 novembre 1878.

Il est connu que beaucoup de malades de la fièvre jaune ne sont rétablis sans assistance médicale, et qu'en conséquence il n'ont pas été enregistrés à ce bureau. Le bureau de santé désire se procurer, aussi exactement que possible, le nombre total des cas qui se sont produits pendant la dernière épidémie, et estimer ainsi le taux de la mortalité. A cette fin, tous les chefs de famille et les maîtres de maison sont instamment priés de rapporter sans délai à ce bureau tels cas qui sont tombés sous leur observation en l'absence de tout membre de la faculté médicale. Des blancs seront fournis sur demande à ce bureau.

SAM. CHOPPIN, D. M.,
Prés. du bureau de santé.

B. E. TAYLOR,
Secrétaire.

8 nov—7f

AVIS.—Salle de la compagnie de pompe à vapeur Vigilant No 3—Nouvelle-Orléans, 9 novembre 1878.—Le grand bal part et annoncé que la compagnie de Pompe "Vigilant" No 3 devait donner samedi 16 novembre, pour le bénéfice de son fonds de secours, a été renvoyé au samedi 14 décembre 1878.

Tous les billets émis du 16 novembre seront bons pour le 14 décembre.

Par ordre de
GEO. H. TARDY,
Président du comité d'arrangement.

10nov—2t—Dsml

Mr A. BENOIST,

COMPTABLE,

OFFRE ses services pour la tenue de livres.

S'adresser au No 201 rue Robertson.

Prix modéré.

12 oct—1m—D mar J

Mme E. TRIBOUT,

No. 90 RUE ROYALE.

VENANT d'arriver de FRANCE où elle est allée passer plusieurs mois à PARIS dans le seul but de se perfectionner si possible, et d'étudier les derniers genres de confections afin de pouvoir satisfaire sa nombreuse clientèle, ayant visité les premiers ateliers de PARIS afin de se procurer les coupes les plus nouvelles, elle invite sa clientèle à venir les examiner.

9nov—1mPP

DÉBALLAGE

DE

NOUVELLES CHAUSSURES!

A partir de MARDI 11 Nov. 1878,

On déballera d'immenses quantités de chaussures des derniers genres, fabriquées sur commande à Philadelphie, sur les nouveaux patrons français à

L'ÉTOILEROUGE

VOYEZ LA LISTE DE NOS NOUVEAUX SOULIERS:

LA PARISIENNE.
PREMIER ENVOI.
L'ELDORADO.
LA MARJOLAINE.
BATACLAN!!
LE MIRONTON.

LA GRANDE VOGUE DE PARIS:

BÉBÉ,

Article très gentil pour jeunes garçons.

Nos nouveaux articles pour bals:

LA PRINCESSE, coupe nouvelle, en chevreau blanc.

LA VALSEUSE, talon élégant avec devant de pied travaillé.

L'ESPAGNOLETTE, botte pour dames, première qualité de chevreau, $4.50 la paire, seulement.

Et grand nombre d'autres genres entièrement nouveaux trop longs à énumérer ici, mais une visite à notre établissement donnera une meilleure idée de ce qu'est notre assortiment.

AUX MESSIEURS.

L'agrandissement que vient de subir l'ETOILE ROUGE est un nouveau point de départ dans le détail de la chaussure pour hommes, un département choisi sera réservé spécialement pour ce genre.

Nous déballerons CETTE SEMAINE une nouvelle ligne de CHAUSSURES POUR HOMMES, telles que:

Bottines cousues, genre anglais.
Bottines unies.
Bottines avec tiges en couleur.
Bottes en veau à box-toe.
Bottes en veau, genre uni.
Bottines à doubles semelles, dites Tap soles.

$2 50.

$2 50.

$2 50.

A ce prix nous vendons de MAGNIFIQUES BOTTINES CREOLES.

PRIX NOUVEAUX.

	la paire.
BOTTINES pour garçons (Box-toe)	$1 60 et $1 25
BOTTINES pour garçons, qualité garantie	$1 50
BOTTES CLAQUÉES pour dames	$1 00, 1 25, 1 50
BALMORALS pour pour dames (cousus)	$1 00, 1 25, 1 50
BRODEQUINS à talon pour enfants	50, 65, 75, $1 00
BOTTES en peau, pour fillettes	$1 25 et $1 50
BOTTES CLAQUÉES pour fillettes, depuis	$1 50
PANTOUFLES en prunelle (dames)	25 cts
BRODEQUINS pour bébés	25 cts

BONNE AFFAIRE!

Nous avons en main UN IMMENSE LOT de Pantoufles à talons pour dames à

50 sous la paire

CAOUTCHOUCS!

CAOUTCHOUCS!

Pour Dames, à

40 et 50 sous

CHAUSSURE FINE en grande quantité, en tout genre et à tous prix

POUR

DAMES,

DEMOISELLES

ET

ENFANTS.

Afin d'assurer une entière satisfaction au public,

A L'ETOILE ROUGE ON REND L'ARGENT POUR TOUT SOULIER: QUI AVANT USAGE A CESSÉ DE PLAIRE.

Nos Catalogues

sont expédiés sur demande dans toutes les parties du pays; sur ces catalogues on est tenu de suivre au comptant le véritable prix de la chaussure.

L'étranger

ne paie pas plus cher, nous qu'un habitué, attendu que nos articles sont tous marqués en chiffres connus et que nous ne vendons qu'à PRIX FIXE.

Pour du bon, du beau et du bon marché,

ALLEZ A

L'ETOILEROUGE

Coin DOUANE et BOURBON,

A UNE RUE DE CANAL.

ARTHUR DURIEU,
Propriétaire.

13 nov—[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 nov. CLASSE NO 266.
Tirage de 4 heures P. M.

52	30	21	60	13	32	28	37	31	[illegible]	[illegible]	51	7	20

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature De 13 nov. 1878—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIÉ,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

J. LEVOIS

RUE DU CANAL 126,

Appelle l'attention sur son assortiment de MANTEAUX d'automne et d'hiver pour dames, nouvellement qu'il vient de recevoir par le Frankfurt et qui consiste en

MANTEAUX

De drap noir et de couleur

de la plus grande élégance et du dernier genre de Paris. Ces manteaux sont richement garnis.

Aussi un choix de Dolmans et de Manteaux à l'épreuve de l'eau pour dames. Le tout est offert à des prix raisonnables.

13 oct—[illegible]

Comité de Secours

DE

L'UNION FRANÇAISE.

Les demandes de secours seront reçues, comme par le passé, au siége de la Société, No 9, rue St-Louis, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Les bons de secours en argent et les factures seront payés chez le trésorier, No 11 rue de Chartres.

Par ordre du comité,
F. TUJAGUE,
Secrétaire-Trésorier.

27oct—[illegible]

L'UNION FRANÇAISE.

Bureau, rue St-Louis No 9.

Le Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers ou d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français, sont l'objet de sa sollicitude spéciale.

Par ordre du Conseil de Direction.
E. SALOMON,
Secrétaire-trésorier.

3 nov—[illegible]

A. Brousseau & Son

17 RUE DE CHARTRES,

Importateurs et marchands de

TAPIS,

Toiles cirées pour planchers, Nattes de Chine et de rotin,

Stores pour fenêtres

ETOFFES A RIDEAUX, ARTICLES DE TAPISSERIE.

Les prix les plus modiques du Sud-Ouest.

6 oct—1 an—PP

P. SAMORINI,

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a transféré son magasin de chaussures pour dames, hommes et enfants de la No 94 de la rue Royale, au No 54 de la même rue. Il profite de cette occasion pour remercier sa nombreuse clientèle de sa bienveillant patronage qu'il la est sollicite la continuation.

10 nov—1m

JOS. BRANDNER,

Marchand—Tailleur,

34 ..... RUE BOURBON, ... 34

A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.

3 nov—3m

Reprise des cours et des leçons de piano

De Mme L. SAMUEL,

A PARTIR DU 11 NOVEMBRE.

S'adresser 145 rue du Canal, chez M. ELIE, Magasin de musique. 3[illegible]—1m

Demande d'Artistes.

LES DAMES qui auraient des dispositions pour la scène et qui voudraient concourir à des représentations d'Amateurs, trouveront de l'emploi en s'adressant à l'Association Dramatique Orléanaise.

Laisser le nom et l'adresse au local de l'Association, théâtre de l'Opéra, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

8 nov—3f

JOSEPH BAUER,

DENTISTE,

A transféré son bureau du No 19 au No 130 rue Esplanade près Remparts.

13 oct—1mDMaJ

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après la dans tournant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

AUX FAMILLES.

LE MALAKOFF BITTERS,

se trouve en vente, chez les principaux pharmaciens [illegible]

Alph. WALK, [illegible]

MAISON A LOUER.

Maison au coin des rues Royale et St-Philippe, contenant sept chambres, une cuisine, une chambre à bain, grenier, garnie de toutes les améliorations modernes. La maison vient d'être réparée et restaurée à nouveau et se trouve en excellent état. Elle sera cédée pour $40 par mois à un bon locataire qui paye exactement.

S'adresser à
T. DANZIGER'S SON,
157 rue du Canal.

10nov—

MAGASIN A LOUER.

UN MAGASIN, rue Royale No 290, à une porte de la rue St. Philippe, avec les étagères, les vitrines, les comptoirs, installations de gaz complétées et en excellent état de réparation.

Loyer $35 par mois.
S'adresser à
T. DANZIGER'S SON,
Rue du Canal, 157

10 nov—

MAGASIN A LOUER.

Magasin à l'enseigne Royale et St-Philippe, avec comptoirs, étagères, vitrines, et installations complétées pour le gaz et [illegible]

Loyer $30 par mois.
S'adresser à
T. DANZIGER'S SONS,
157 Canal.

10nov—

A LOUER.

L'agréable résidence portant le No 302 de la rue des Remparts, entre Ursulines et Chemin du Bayou—Egalement, un lot de terre, très élevé, situé dans la rue Dumaine, entre Broad et le Bayou St. Jean, et sur lequel il y a une maison ayant trois chambres, cabinet et galerie. Plusieurs petites maisons dans le deuxième et le troisième districts. S'adresser à Manuel Millet, rue Douane, No 97, près Royale, de neuf heures à midi.

5 nov—[illegible]

A LOUER.

La jolie maison ayant jardin et toutes les améliorations modernes, située rue Dumaine, No 238, entre Marais et Villeré. Pour les conditions, s'adresser à

J. M. A. MALLARD,
rue Gravier, No 187, au-dessus du "Cotton Exchange."

9 oct—[illegible]